

65693 - Utiliser des lentilles après les avoir trempées dans une solution de nettoyage n'a aucune incidence sur le jeûne

La question

Est-il permis d'utiliser les lentilles pendant le jeûne ?

Vous savez qu'on les met dans une solution spéciale pour les nettoyer. Je voudrais une réponse détaillée..

La réponse détaillée

Il est permis d'utiliser les lentilles pendant le jeûne ; qu'elles soient trempées dans une solution ou pas. Car, même si la solution s'infiltre dans l'œil, elle serait comparable aux goûts mises dans les yeux. Or celles-ci ne remettent pas en cause la validité du jeûne, selon l'avis le plus juste des ulémas.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit : « **le jeûneur peut se mettre du Cohl aux yeux et y mettre des goûtes (thérapeutiques) comme il peut le faire pour ses oreilles, même s'il en ressentait le goût dans sa gorge. Cela ne gâte pas le jeûne puisqu'il n'y a là ni manger ni boire ni quelque chose qui leur soit assimilable. Or l'argument concernant les facteurs de rupture du jeûne ne s'applique qu'au manger et au boire. Ce que nous disons est l'avis choisi par Cheikh al-Islam Ibn Taymiyya (puisse Allah lui accorder sa miséricorde) c'est l'avis juste.** »

Voir fiqh al Ibadaat, p.191 Voir les questions [2299](#), [22199](#) et [38023](#)

Allah le sait mieux.